



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°54/2026

MC/SM/MC

Convocation en
date du :
21/04/2026

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
27
Présents :
20
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot – 34000
Montpellier).

Séance du 27 avril 2026 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Thierry CO, Mme Danielle HERBAIN, Mme Michelle DUNYACH,
Mme Nadia PUIG, M. Alain LLAURENSY, Mme Agnès DI FRANCESCO,
Adjoints au Maire,
Mme Martine ANDRES, M. Philippe PICAS, Mme Patricia PEREZ,
M. Alain FUZEAU, Mme Martine MASCARAQUE, M. Eugénio SANCHEZ,
Mme Valérie BRAY, M. Jordi AUVERGNE, M. Jean LE POTIER,
Mme Isabelle PARQUIN, M. François ANDRE, M. Albano BORGES,
M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. Jean-Victor HERETE a donné procuration à M. Alain LLAURENSY, M. Frédéric DEPERROIS a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, M. Jean-Marie CORCOY a donné procuration à Mme Nadia PUIG, Mme Michèle PAOLI a donné procuration à M. Thierry CO, M. Philippe DELATTRE a donné procuration à Mme le Maire, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à M. Albano BORGES.

Absents : Mme Christiane GASTAL.

Secrétaire de séance : M. Alain LLAURENSY.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : CRÉATION ET INSTALLATION DE
LA COMMISSION MUNICIPALE « FINANCES »**

Le Président de séance expose :

En application de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres.

Ainsi, il est envisagé d'instaurer une commission municipale des finances.

La commission municipale des finances aura pour objet de préparer les séances du Conseil Municipal au cours desquelles sont examinés les documents budgétaires, et notamment :

- ▶ Le Débat sur les Orientations Budgétaires ;
- ▶ Le Budget Primitif ;
- ▶ Les projets de Décision(s) Modificative(s) ;
- ▶ Le Budget Supplémentaire ;
- ▶ Le Compte Administratif.

En outre, la commission pourra être éventuellement saisie, pour avis, par le Maire sur toute question en rapport avec son objet.

Elle serait composée comme suit :

- Le Maire, président de droit ;
- Quatre membres de l'organe délibérant élus dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Elle émet de simples avis ou formule des propositions qui ne sauraient en aucun cas lier le Conseil Municipal dans ses décisions. Elle n'a pas de pouvoir de décision.

Dans ces conditions, les conseillers municipaux ont été appelés à présenter leurs candidatures, adressées par courriel à Madame le Maire, en amont du Conseil Municipal, à l'adresse suivante : contactmairie@amelie-les-bains.fr

L'assemblée délibérante a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION

des membres présents et représentés

APPROUVE le principe de la création de la commission municipale des finances,

DÉSIGNE en qualité de membres de ladite commission :

- Titulaires : Thierry CO, Jean-Marie CORCOY, Frédéric DEPERROIS et François ANDRE,
- Suppléants : Philippe PICAS et Isabelle PARQUIN,

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,
Alain LLAURENSY**

